

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 052-215200403-20230725-DEC2023_73-AR



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)

☎ 03 25 90 14 80

✉ mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/DEC/ 73

**Modification de la décision n°2023/DEC/19 du 7 mars 2023
relative aux demandes de subvention pour les travaux
d'aménagement de la rue d'en Bas à Villars Saint Marcellin
Annule et remplace la décision 2023/DEC/70**

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020/7, alinéa 26, du 9 Juin 2020, portant « délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire »,

VU la décision 2021/DEC/121 du 23 décembre 2021 déterminant les financeurs potentiels susceptibles de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue d'en Bas à Villars Saint Marcellin

VU la décision 2023/DEC/19 du 7 mars 2023 portant modification de la décision n° 2021/DEC/121 du 23 décembre 2021,

VU l'annulation de la décision 2023/DEC/70 du 21 juillet 2023,

CONSIDERANT qu'à la suite à l'ouverture des plis dudit marché de travaux, la répartition des dépenses selon leur nature, est modifiée

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de modifier la demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de la rue d'en Bas à Villars Saint-Marcellin à la suite de l'ouverture des plis du marché de travaux

Article 2 :

Suite à l'ouverture des plis du marché de travaux, la répartition des dépenses selon leur nature est modifiée. De ce fait, les dossiers de demandes de subvention seront déposés comme suit :

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 052-215200403-20230725-DEC2023_73-AR

Détail de la mission	Marché HT	Recettes prévisionnelles								
		DETR		Conseil Départemental		FDE		GIP		Solde commune
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	Montant
Travaux de préparation	10 592.00 €	15	1 589.00 €	35	3 707.00 €			30	3 178.00 €	2 118.00 €
Voirie	175 028.00 €			35	61 260.00 €					113 768.00 €
Eau potable	69 380.00 €	26.94	18 691.00 €			23.06	16 000.00 €	30	20 814.00 €	13 875.00 €
Dépenses imprévues (10 %)	25 500.00 €			35	8 925.00 €					16 575.00 €
Sous-Total	280 500.00 €		20 280.00 €		73 892.00 €		16 000.00 €		23 992.00 €	146 336.00 €
Relevé topo	1 492.00 €									
Maîtrise d'œuvre	8 000.00 €	15	1 499.00 €	35	3 497.00 €			30	2 998.00 €	1 998.00 €
Publication	500.00 €									
TOTAL	290 492.00 €		21 779.00 €		77 389.00 €		16 000.00 €		26 990.00 €	148 334.00 €

Article 3 :

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains et le comptable du Trésor Public auprès de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Copie de la présente décision adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Langres,
- Monsieur le Comptable du Trésor Public,
- Les différents partenaires financeurs.

A Bourbonne les Bains,
le 25 juillet 2023
Le Maire par délégation du Conseil Municipal,


Monsieur André NOIROT


Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication